

Original : anglais

**LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA SOUS-COMMISSION 3
SUR LA VOIE À SUIVRE CONCERNANT LES QUESTIONS ESSENTIELLES**

Le 10 novembre 2020

**OBJET: ÉTAT D'AVANCEMENT DES QUESTIONS ESSENTIELLES DE LA COMMISSION À TRAITER PAR LA
SOUS-COMMISSION 3**

Chers collègues de la Sous-commission 3,

Suite à la circulaire n°7099/20 de l'ICCAT, je voudrais vous informer que le Japon a apporté un soutien spécifique à la proposition PA3-701 et que celle-ci n'a pas suscité d'objections. J'ai donc l'intention de soumettre ce projet de proposition à la Commission pour adoption.

J'invite également les membres de la Sous-commission 3 qui souhaitent recourir au report de la sous-consommation conformément aux dispositions du paragraphe 4a) et b) à m'en informer, en incluant le Secrétariat en copie, avant le **24 novembre 2020**. À ce jour, je n'ai reçu de notification que du Japon.

Cette confirmation peut être faite soit par correspondance, soit par le biais d'une déclaration à la Sous-commission 3. Toute déclaration à la Sous-commission 3 peut être soumise avant le **24 novembre 2020** conformément à la circulaire n°7324/2020 de l'ICCAT, car le Président de la Commission a accepté d'autoriser une déclaration par CPC et organe subsidiaire à chaque tour de la période de correspondance. Ces déclarations seront traduites et publiées sur la page web des documents de la Commission de 2020.

Les demandes de report seront incluses dans mon rapport final qui sera présenté à la Commission en même temps que le projet de proposition.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Saasa Pheeha

Président de la Sous-commission 3